

## **Les travailleurs auprès des entreprises éligibles aux dispositions de la loi n° 2016-71 du 30 septembre 2016, portant loi de l'investissement**

### Les pièces à fournir en cas de renouvellement

1. Demande au nom de M. le Ministre chargé de l'emploi
2. Déclaration de recrutement d'un cadre étranger
3. Déclaration sur l'honneur (nombre de cadres employés dans la société) - en cas de dépassement de la limite de 04 cadres étrangers.
4. Copie de la carte de séjour de l'intéressé,
5. Copie de la dernière déclaration de salaires auprès de la CNSS pour le personnel de l'entreprise,
6. Copie du passeport,
7. 02 timbres fiscaux de 05 dinars pour chacun.